

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 23 septembre 2021 18h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, M. François ARSAC en date du mercredi 15 septembre 2021.

Présent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Iwan GRAMATIKOFF, M. Gérard GRIFFE, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Yves RULLIERE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Bruno SENECLAUZE, M. Benoît VILLARD.

Absent(e)s : M. Francis BARRY, M. Clément CHAPEL, M. Hervé COULMONT.

Excusé(e)s : Mme BOURJAT Laëtitia, Mme Sylvette DAVID, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Aurélien FERLAY, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. Grégory MAZET, M. José ORENES LERMA, M. Gilbert PETITJEAN, M. Max TOURVIEILHE.

Pouvoirs : Mme BOURJAT Laëtitia à Mme Martine CARRIER, Mme Sylvette DAVID à M. Yves RULLIERE, M. Aurélien FERLAY à Mme Christelle REYNAUD, M. Pierre MAISONNAT à M. Mickael BOUCHARDON, M. Grégory MAZET à M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert PETITJEAN à M. Gilbert MOULIN, Mme Danielle RAMERINI à M. Jérôme BERNARD, M. Max TOURVIEILHE à Mme Stella BSERENI.

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de membres représentés : 8
Nombre de suffrages exprimés : 33
o Pour : 30
o Contre : 0
o Abstention : 3

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

ÉLECTION DU BUREAU SYNDICAL

Rappel des statuts :

8.1 Composition du Bureau syndical

Le Comité syndical élit en son sein, à la majorité absolue de ses membres et au scrutin de liste à un tour avec tableau, un Bureau qui comprend un Président, cinq Vice-présidents et six autres membres au maximum.

M. Jean-Marie FOUTRY, doyen de l'Assemblée préside le Comité Syndical lors de cette délibération et M. Mickaël BOUCHARDON a été désigné secrétaire de séance.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte (article 7.1) une voix vaut un vote, la voix d'un délégué du quatrième collège valant 4 voix des délégués des autres collèges. Le conseil étant constitué de 39 délégués, dont 4 délégués du collège n°4, il y aura un maximum de 51 suffrages exprimés. Cependant le Conseil d'État énonce que (point 4. de sa décision du 16 juillet 2021) « L'élection du bureau du comité syndical répond à des conditions de majorité particulières fixées à l'article 8.1 de ces statuts imposant l'obtention d'une majorité absolue de suffrages déterminée par rapport au nombre de membres du comité, quel que soit le nombre de membres présents lors du vote et indépendamment du nombre de voix détenues éventuellement par chacun d'eux. »

Il est proposé d'appliquer la décision du Conseil d'État qui prévaut sur les statuts.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN**

Il est rappelé que lors de la délibération précédente, le Comité Syndical a décidé de valider un bureau composé de douze membres au total.

Une liste s'est portée candidate pour l'élection du bureau :

Liste 1	Nom :	Prénom :	Collectivité :
Membre 1	BERNARD	Jérôme	CA Privas Centre Ardèche
Membre 2	BSERENI	Stella	Commune de Guilhaud Granges
Membre 3	REYNAUD	Christelle	Conseil Départemental de l'Ardèche
Membre 4	BOUCHARDON	Mickael	Commune de Vesseaux
Membre 5	CAVROY	Antoine	CC Val'Eyrieux
Membre 6	BRUN	Claude	CC Montagne d'Ardèche
Membre 7	PETITJEAN	Gilbert	CC Ardèche Rhône Coiron
Membre 8	SENECLAUZE	Bruno	CA Arche Agglo
Membre 9	SANCHEZ	Josiane	Commune de Charmes-sur-Rhône
Membre 10	CHAUMONT	Jean-Luc	CA Valence Romans Agglo
Membre 11	MOULIN	Gilbert	CA Privas Centre Ardèche
Membre 12	LEBRAT	Jérôme	CA Privas Centre Ardèche

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Président

Décide à la majorité absolue de ses membres présents et représentés d'élire le bureau ainsi que ci-dessus nommément désigné.

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Jérôme BERNARD

SM NUMÉRIAN
2 ZI Rhône Vallée Sud
07250 Le Pouzin
Tél. 04 75 30 13 13
Siret 250 702 156 00091 - APE 6311Z

